



République Française

VILLE DE DESCARTES

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renonciation à l'exercice du droit de préemption

DIA0371152500045

N°DEC-20250801-AGC-53

0000000

Le Maire de Descartes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20.06.12-06 du 12 juin 2020 portant délégations accordées par le Conseil municipal au Maire au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner un bien situé dans le périmètre de droit de préemption urbain (DPU) déposée le 31/07/2025 par Me Gilles ROY, notaire à Descartes.

DÉCIDE

de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien situé 15 rue Jean Jaurès à DESCARTES, cadastré D 83 et 84.

0000000

Fait à Descartes le 01/08/2025 Publiée le 05/08/2025

Pour le Maire L'Adjoint Délégué

Joël MOREAU